



## Communiqué de presse de l'intersyndicale de second degré

Les organisations syndicales de second degré SNEP-Fsu, SNES-Fsu, SNUEP-Fsu, SNFOLC, SUD-EDUCATION, UNSEN-Cgt, se sont réunies le 15 février.

Elles font le constat qu'aucune réponse n'a été apportée à leur exigence de discussions sur la revalorisation du métier enseignant. Le ministre de Éducation Nationale n'a pris aucune distance vis à vis du rapport Pochard, porteur de dangers pour les statuts et les missions des enseignants. Elles considèrent que ce rapport ne peut en aucun cas être une base de discussion.

Dans le même temps l'insuffisance du budget 2008 aboutit à des suppressions massives de postes et de moyens pour la prochaine rentrée dans de très nombreux établissements, (11.000 pour la rentrée 2008, 80.000 d'ici 2012). Il met en péril l'organisation des enseignements dégradant les conditions de travail des personnels et des élèves, et porte atteinte à la qualité du service public d'enseignement. Ce constat s'inscrit dans un contexte très général d'attaque contre les salaires, les retraites et les statuts de tous les fonctionnaires.

Enfin, les organisations syndicales rappellent leur attachement aux trois voies distinctes de formation, Générale, Technologique et Professionnelle, et leur refus de la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans que veut imposer le Ministère et qui conduirait en particulier à la disparition des sections de BEP.

Dans l'immédiat elles soutiennent les actions d'établissement et locales qu'elles appellent à poursuivre et à développer avec un souci permanent d'initiatives unitaires, de contacts avec les parents, d'interventions publiques et auprès des élus, pendant la période de février et début mars.

Elles appellent les personnels à participer massivement à la journée de grève et de manifestations du 18 mars et à se réunir pour débattre des suites afin de porter les revendications pour l'emploi public dans Éducation contre les suppressions des postes et le recours massif aux heures supplémentaires, pour une revalorisation du métier enseignant respectueuse des statuts, une consolidation des trois voies de formation en lycée (générale, technologique, professionnelle).

Paris, le 26 février 2008.